

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 28 SEPTEMBRE 2004

À l'assemblée spéciale du Conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 28 septembre 2004 21h30 à la salle municipale étaient présents. Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Lina Labbé, Lauréanne Dion, Jacques Drolet sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2. Affiliation avec le C.R.S.B.P. Chaudières-Appalaches
- 3. Période de question
- 4. Levée de l'assemblée

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDE DU JOUR

Il est proposé par Lina Labbé appuyé par Lauréanne Dion que l'ordre du jour présenté soit adopté. Tous les élus étant présents chacun renonce à l'avis de convocation.

ITEM 2 AFFILIATION AVEC LE C.R.S.B.P. CHAUDIÈRES-APPALACHES

ATTENDU QUE le comité de bibliothèque de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et Saint-François (SUD) a analysé la situation actuelle de la bibliothèque tel que les avantages et les désavantages de continuer l'affiliation avec le réseau de bibliothèque ;

ATTENDU QUE les services offerts par le réseau de bibliothèque ne sont pas utilisés à leur pleine capacité ;

ATTENDU QUE la clientèle de la bibliothèque Vents et marées ne requiert pas tous ces services ;

ATTENDU QUE la bibliothèque a une collection locale déjà bien garnie et continue à augmenter ;

ATTENDU QUE le comité de bibliothèque s'engage, avec l'aide financière de la municipalité à doter la bibliothèque de toutes les catégories de livres ainsi que répondre aux demandes spéciales ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (SUD) respecte le délai de 3 mois, soit le 30 septembre tel que stipulé dans l'article 8 de la convention pour mettre fin à l'entente ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de cette recommandation du comité de bibliothèque lequel connaît à fond le fonctionnement de la bibliothèque ;

04-7785 B



Jur toutes ces raisons, le conseil municipal de Junt-François-de-l'Île-d'Orléans approuve le suggestion du comité de bibliothèque d'abandonner son association avec le réseau de bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Jules Roberge, que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ne renouvelle pas la convention prise avec le réseau de bibliothèque de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité.

ITEM 3 PERIODE DE QUESTION

ITEM 4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

04-79-87

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 10h15. Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)